

## Compte rendu de la réunion avec les gestionnaires provinciaux et régionaux 08 mars 2013

*Présents : Jean-Luc Biermez (SPW), Bernard Balon (Province de Liège) et Jocelyne de Kerckhove (Province du Brabant wallon), Geneviève Hendrix, Jérémie Guyon et Jean-Marie Tricot (CRDG)*

**Objet :** cette réunion avait pour buts principaux de 1/ présenter l'inventaire actualisé des atteintes aux cours d'eau relevées sur le bassin Dyle-Gette (présentation cartographique *via* un serveur « Arcgis en ligne »), 2/ de faire le suivi du PA 2011-2013 au terme de l'année 2012 et 3/ commencer la discussion et la réflexion sur la rédaction du futur protocole d'accord 2014-2016.

1) Geneviève Hendrix complète les fiches de suivi des engagements 2011-2013 avec chaque gestionnaire séparément.

Jean-Marie Tricot rappelle qu'il est possible de rajouter dans le bilan des actions réalisées en 2011-2013, mais non prévues au départ (donc ne figurant pas dans le PA).

Une dernière évaluation sera réalisée début 2014, sous forme d'enquête auprès des partenaires.

Bernard Balon a chargé l'entreprise Comurex d'éradiquer les Berces du Caucase. Il mentionne encore un site important de Berces à la sortie de Villers-le-Peuplier. Il est partant pour traiter les balsamines sur le territoire de Hannut en 2014.

2) Jérémie Guyon présente l'inventaire actualisé des points noirs et points noirs prioritaires.

En cas de mur défectueux, le courrier envoyé par le gestionnaire peut s'appuyer sur le fait qu'il est interdit d'obstruer le lit du cours d'eau.

Bernard Balon attire l'attention sur le fait que la catégorie « protection de berges » doit être spécifique aux seuls ouvrages de renforcement de berge défectueux (gabions, tunage,...) et non à des murets en moellons ou pierres (catégorie « ouvrages détériorés) ou à des matériaux hétéroclite utilisés par le riverain pour consolider « anarchiquement » la berge (à mettre dans catégorie « déchets »).

A Beauvechain, il est demandé d'inscrire comme prioritaire une berge consolidée à l'aide de rangées de pneus par le riverain.

L'appréciation du caractère prioritaire ou non d'un point noir pouvant être subjective, les gestionnaires demandent si il existe un minimum de concertation au niveau de tous les contrats de rivière de Wallonie. Jean-Marie Tricot répond que ce n'est pas le cas. Tout au plus, le SPW nous a-t-il fourni des définitions de point noir prioritaire pour chaque type d'atteinte. Mais, c'est au Comité de rivière qu'il revient d'avaliser la proposition fournie par la Cellule de coordination.

Après présentation et discussion des PN, Jean-Luc Biermez valide le relevé pour les PN qui le concernent. Jocelyne de Kerckhove et Bernard Balon vont vérifier l'actualité de certains points noirs présentés et communiqueront leur mise à jour au CRDG.

Les 3 partenaires demandent que leur soit envoyé le tableau Excel modifié de leurs points noirs respectifs.

Jean-Luc Biermez fait remarquer que les anciens points noirs résolus ne sont pas intégrés dans la présentation. Il aimerait disposer de cette information.

Jérémie lui répond que les PN résolus sont dans la base de données complètes du CRDG. Il peut fournir l'info sur demande

Jérémie Guyon demande aux partenaires de lui faire part des modifications éventuelles (dont les résolutions des PN) de l'inventaire. C'est lui qui modifiera l'inventaire au fur et à mesure.

3) Jean-Marie Tricot présente les modalités d'élaboration retenues pour le PA 2014-2016. Le CA du CRDG a souhaité que soit appliquée la même procédure que celle appliquée pour le PA 2011-2013.

Jocelyne de Kerkhove signale que la Province du BW finance une recherche menée par l'UCL pour rassembler toutes les connaissances disponibles sur le territoire provincial en matière de débit de cours d'eau et de zones à risques d'inondations. Des propositions pour lutter contre les inondations devront aussi être intégrées dans l'étude. L'auteur de l'étude prendra prochainement contact avec le CRDG. Jean-Marie Tricot invite la Province à inscrire cette action dans son PA 2014-2016.

Bernard Balon va faire un rapport au Collège provincial pour introduire la demande d'engagement financier de la Province de Liège pour le fonctionnement 2014-2016 du CRDG. Il demande à la Cellule de coordination de lui fournir quelques documents de référence pour étayer son dossier.